

Description

Luminaire à LED 48 V, cylindrique, réglable, sur rail adapté pour un montage au mur et au plafond. Le luminaire est composé d'un corps sur lequel une LED COB est vissée. La LED est équipée d'une lentille de collimateur TIR pour une forme de faisceau optimale, une efficacité optimale et un faible éblouissement. Disponible en faisceau étroit, en faisceau moyen, en faisceau large et en faisceau diffus. La lentille TIR est maintenue en place dans le boîtier au moyen d'une collerette. L'arrière du corps du luminaire comporte une tige pivotante qui permet d'ajuster le luminaire et qui tient l'adaptateur basse tension 48 V. L'adaptateur contient le convertisseur électronique (DALI, 1-10 V ou non dimmable) qui convertit le courant CC 48 V en courant constant. Le luminaire peut pivoter à 360° autour de l'adaptateur et à 90° autour de la tige. Disponible en version une lampe ou deux lampes. Convient à un usage intérieur, certifié IP 20. Aucune vis ni aucun fil n'est visible.

Matériaux

- Corps et tige pivotante : aluminium recouvert d'un revêtement en poudre blanc mat ou noir mat, à fine texture résistant aux rayures. Possibilité d'une autre finition RAL/NCS sur demande.
- Collerette : aluminium recouvert d'un revêtement en poudre noir mat résistant aux rayures
- Collimateur TIR : polycarbonate transparent
- Support de LED : polycarbonate blanc
- Adaptateur : polycarbonate noir ou blanc

Caractéristiques techniques

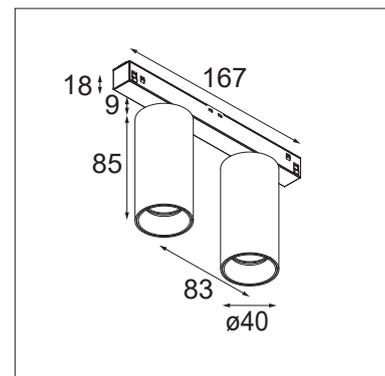
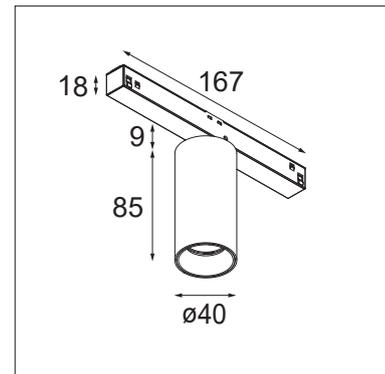
- Dimensions : \varnothing 40 mm x 85 mm (\varnothing x H, sans adaptateur et tige pivotante)
- Lentille : faisceau étroit (12°), faisceau moyen (31°), faisceau large (45°) ou faisceau diffus (57°)
- LED COB haute puissance
- Température de couleur : 2700 K, 3000 K ou blanc chaud (1800 à 3000 K)
- IRC 90+
- 2 SDCM
- Flux lumineux : 795 lm (pour 3000 K et peinture de structure blanche, angle de faisceau moyen)
- Rendement normalisé : 78 % (pour 3000 K et peinture de structure blanche, angle de faisceau moyen)
- Efficacité lumineuse : 77 lm/W (pour 3000 K et peinture de structure blanche, angle de faisceau moyen, driver inclus)
- Consommation électrique : 7,6 W (version faisceau étroit, driver inclus), 10,3 W (versions faisceau moyen, faisceau large et faisceau diffus, driver inclus)
- UGR 14
- Disponible avec driver à variation 1-10 V ou DALI inclus. Également disponible en version non dimmable
- Tension : 48 V CC
- Classe 3
- Usage intérieur uniquement (IP 20)
- Essai au fil incandescent : 960 °C
- Durée de vie : L80 B20 à 50 000 heures
- Garantie : 5 ans pour les LED, 5 ans pour les drivers

Installation

- À installer dans un système de rails à variation, basse tension 48 V, en phase unique

Accessoires

- Aucun



Normes et directives :

- 2006/95/CE – Directive basse tension
- 2004/108/CE – Directive CEM
- 2011/65/UE – Directive RoHS
- 2009/125/CE – Directive Écoconception
- 245/2009/CE + 347/2010/UE – Directive Écoconception
- 1194/2012/UE – Règlement Écoconception
- EN 60598-1:2008 + A11:2009 – Luminaires. Exigences générales et essais
- EN 62471:2008 – Sécurité photobiologique des lampes et des appareils utilisant des lampes
- EN 62493: 2010 – Évaluation d'un équipement d'éclairage relativement à l'exposition humaine aux champs électromagnétiques
- EN 60598-2-1 – Luminaires fixes à usage général
- EN 55015:2006 + A1:2007 + A2:2009 – Limites et méthodes de mesure des perturbations radioélectriques produites par les appareils électriques d'éclairage et les appareils analogues
- EN 61000-3-2:2006 + A1,A2:2009 – Limites pour les émissions de courant harmonique (courant appelé par les appareils inférieur ou égal à 16 A par phase)
- EN 61000-3-3:2013 – Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension, pour les matériels ayant un courant assigné inférieur ou égal à 16 A par phase et non soumis à un raccordement conditionnel
- EN 61547:2009 – Exigences concernant l'immunité CEM
- EN 50581:2012 – Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques par rapport à la restriction des substances dangereuses